



DOSSIER DE PRESSE

Visite du bassin d'orage
sur le site de la Malcombe à Besançon

Mercredi 12 octobre 2022



Un bassin d'orage de 20 000 m³ à la Malcombe

Depuis le mois de mai 2021, le Département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole a engagé les **travaux de construction d'un bassin d'orage sur le site du complexe sportif de la Malcombe** à Besançon.

Ce **chantier, d'une durée de 24 mois**, se tient à l'emplacement du terrain de baseball, le long du chemin de Montoille. Il se prolonge au Nord en bordure des terrains de sport, jusqu'au parking du gymnase de la Malcombe, pour permettre la sortie des camions et la pose d'une canalisation d'amenée.

Ce bassin d'orage, d'une capacité de **20 000 m³**, est un ouvrage conséquent : **100 mètres de long pour 50 m de large et une hauteur comprise entre 4 et 5 mètres**. Il sera entièrement recouvert d'un mètre de terre. **Plus de 8 500 m³ de béton et 70 000 m³ de terrassement** auront été nécessaires à sa construction. La moitié des déblais sont réutilisés sur site pour remblayer les zones contiguës à l'ouvrage.

Une opération à visée environnementale

L'**objectif de cette opération est avant tout environnemental** : il s'agit de **protéger le milieu naturel récepteur - le Doubs - des pollutions liées aux rejets d'eaux usées urbaines par temps de pluie**.

Le réseau d'assainissement de Besançon est de type unitaire (un réseau unique collectant les eaux usées et les eaux pluviales). En cas d'épisodes pluvieux, il peut y avoir saturation du réseau et déversement direct des eaux polluées au Doubs, via des déversoirs d'orage.

Le bassin a pour but de limiter les déversements au Doubs par temps de pluie, aujourd'hui trop fréquents. Il doit permettre à la collectivité de **se rapprocher des objectifs fixés par la réglementation, qui impose une limitation des rejets sans traitement au milieu récepteur à une valeur de 5% du flux de pollution annuel** transitant par le réseau d'assainissement.

Le bassin jouera donc le rôle de tampon, en retenant les effluents par temps de pluie, tant que le réseau est saturé et en les renvoyant ensuite à la station d'épuration de Port Douvot, à débit contrôlé,

après l'épisode pluvieux. Le bassin sera installé en dérivation du réseau d'assainissement.

Les effets attendus sont :

- la suppression de la moitié des déversements annuels au principal déversoir d'orage de Besançon (qui représente à lui seul 50 % des déversements du réseau)
- la réduction à **6% des rejets sans traitement, contre 8% actuellement**.

L'**objectif des 5 % sera atteint par la mise en place de dispositions complémentaires sur le réseau d'assainissement bisontin** (notamment réduction des apports d'eaux claires dans le réseau, désimperméabilisation des surfaces, etc...).

Cette opération s'inscrit ainsi dans un programme initié il y a plusieurs années sur la ville de Besançon et qui a déjà vu naître un certain nombre d'ouvrages et d'aménagements, tels que le bassin d'orage de la rue Jacqueline Auriol, la canalisation de stockage du boulevard Diderot ou les ouvrages d'infiltration des eaux pluviales le long de la ligne de transport en commun en site propre entre la gare Viotte et Temis.

D'autres initiatives sont prévues, notamment la déconnexion des eaux claires du secteur de la Malcombe du réseau d'assainissement, via la pose d'une canalisation dédiée jusqu'au Doubs.

La déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire, nouvelle orientation depuis quelques années, permettra d'atteindre l'objectif fixé.

Cette déconnexion se fait soit par la création de réseaux d'eau pluviale stricte, soit par une gestion à la parcelle avec infiltration, parfois couplée à de la désimperméabilisation d'équipements existants (cour de l'école Brossolette par exemple). Sur le secteur du centre-ville, la création d'un réseau pluvial est en cours, rue Gambetta et rue de la République, avec végétalisation de l'espace public.

GBM engage un schéma directeur pour la gestion intégrée des eaux pluviales afin de définir, par secteurs homogènes, les orientations fines qui devront prendre en compte la nature du sol et du sous-sol, l'urbanisation en place et future, les équipements existants.

Des aménagements connexes pour un fonctionnement optimal

Pour jouer pleinement son rôle, optimiser son fonctionnement et son entretien, le bassin sera complété par l'aménagement d'ouvrages connexes : piège à cailloux, dégrilleur, dessableur, rinçage automatique.

Son alimentation sera assurée depuis le réseau d'assainissement par une canalisation (diamètre de 1600 mm) posée le long des terrains de sport de la Malcombe, depuis la sortie du giratoire de Micropolis.

Un ouvrage existant, implanté sur le réseau d'assainissement, sera équipé de vannes automatiques permettant l'envoi des effluents vers le bassin et l'arrêt de l'alimentation lorsque celui-ci sera rempli.

Sa vidange sera effectuée par des pompes qui refouleront, à débit contrôlé, les effluents vers le réseau d'assainissement pour être traités à la station de Port Douvot.

Une circulation encadrée pour moins de nuisances et plus de sécurité

Dans un souci de minimiser les nuisances occasionnées par ces travaux sur le voisinage, malgré tout inévitables pour une opération de cette ampleur, il a été décidé d'aménager une bretelle de sortie sur la RN 57, entre le pont de Beure et Micropolis, à hauteur d'Emmaüs. Cette bretelle, autorisée uniquement aux camions du chantier, permet l'accès direct à la zone de travaux depuis la RN 57 et le chemin des Vallières, sans générer de trafic supplémentaire sur le chemin de Montoille. La sortie de chantier se fait par une piste provisoire aménagée le long des terrains de la Malcombe et débouchant sur le parking Nord.

Seule la piste cyclable, effectuant la liaison entre le chemin de Montoille et le parking de la Malcombe, est fermée sur une section d'environ 400 mètres mais un itinéraire de déviation parallèle est mis en place.

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble du périmètre est clôturé.

En fin de chantier, le terrain de baseball sera rétabli au-dessus du bassin. Les désagréments liés

à la durée d'indisponibilité du terrain seront compensés par **l'aménagement d'un nouveau terrain plus qualitatif, conçu en concertation avec le club local** et la direction des Sports de Besançon, dans le respect des normes propres à ce type d'équipement sportif.

Une mise en service prévue en janvier 2023

Engagé début mai, le chantier se décompose en plusieurs phases.

Le calendrier est le suivant :

- Travaux préparatoires (aménagement des accès, installation de chantier) : mai 2021
- Terrassement du bassin : juin à octobre 2021
- Construction du bassin et des ouvrages annexes : octobre 2021 à juillet 2022
- Pose des canalisations d'alimentation et de vidange du bassin : juillet à décembre 2022
- Réfections de surface, espaces verts, finitions : octobre à décembre 2022
- **Essais et mise en service : janvier 2023**

Le retour à la normale pour les usagers du site de la Malcombe et des voies de circulation est ainsi envisagé début 2023.

Les entreprises partenaires

Ces travaux conséquents sont exécutés par un **groupement d'entreprises conduit par la société Eiffage Génie Civil**. Celle-ci s'est appuyée sur une autre société du groupe Eiffage, **Clemessy**, implantée localement, pour la partie process et électricité, sur **l'entreprise PBTP et Démolitions de Devecey** pour les terrassements et **l'entreprise Heitmann** pour les réseaux secs et humides.

D'autres entreprises et fournisseurs locaux sont mobilisés durant le chantier, notamment pour les approvisionnements en béton.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne, par la direction Grands Travaux de Grand Besançon Métropole.

Des financements à la hauteur de cette opération d'envergure

L'opération d'un montant de **8,5 M€ HT** est inscrite au Contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques signé avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la période 2019-2021.

Dans ce cadre, **elle bénéficie des aides financières de l'Agence de l'Eau**. Ces aides pourront s'élever jusqu'à 50 % du montant total du projet. L'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvesties auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs

et associations) selon les priorités inscrites dans son programme "Sauvons l'eau 2019-2024".

Des aides complémentaires du Département du Doubs pourront également venir compléter le dispositif de financement, dans une limite de 10 % de l'assiette subventionnable. Le Département est en effet engagé depuis longtemps dans la gestion des ressources en eau et de l'assainissement. Il soutient notamment les projets locaux visant à renforcer la qualité des équipements et la gestion des services publics dédiés à l'eau potable et à l'assainissement, tout en garantissant une solidarité et une équité entre les territoires afin d'assurer, au final, une gestion durable de la ressource en eau.

CONTACT

Martine MENIGOZ

Attachée de presse

Tél : 03 81 87 88 87 | 06 73 79 74 70

martine.menigoz@grandbesancon.fr

